



POUR NOUS JOINDRE

Jacques Parent
Maire

j.parent@harrington.ca
819-687-2122 p. 3208

Brigitte Dubuc

Directrice générale par intérim et
Secrétaire-trésorière par intérim
b.dubuc@harrington.ca
819.687.2122 p. 3203

Lucie Côté

Secrétaire-trésorière adjointe
l.cote@harrington.ca
819.687.2122 p. 3205

Neil Swail

Directeur des services de sécurité
incendie et des travaux publics
n.swail@harrington.ca
819.687.2122 p. 3206

Jean-Pierre Provost

Responsable du service de
l'urbanisme
jp.provost@harrington.ca
819.687.2122 p. 3201

Heather-Anne MacMillan

Directrice générale adjointe
(taxation, évaluation et service
incendie)
h.macmillan@harrington.ca
819.687.2122 p. 3202

Catherine Rowlands

Adjointe administrative
(urbanisme, environnement et
travaux publics)
c.rowlands@harrington.ca
819.687.2122 p. 3228

Horaire de l'écocentre



Tous les samedis
(entre 8h et 16h)

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSignée QUE

Lors de la séance tenue le 10 septembre 2018, le conseil a adopté les projets de règlements suivants, afin d'assurer la conformité de ceux-ci au règlement 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlements de concordance) :

Projet de règlement numéro 191-2018 modifiant le règlement 191-2012 concernant le plan d'urbanisme;

Projet de règlement numéro 192-2018 modifiant le règlement de zonage 192-2012;

Projet de règlement numéro 193-2018 amendant le règlement de lotissement numéro 193-2012;

Projet de règlement numéro 195-2018 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 195-2012;

Projet de règlement numéro 258-2018 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIA) numéro 258-2016.

Tous ces projets de règlement visent à assurer la conformité au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance);

De plus certains articles du projet de règlement de zonage numéro 192-2018 vise à modifier des dispositions relatives au garage privé et abri pour automobile détachée du bâtiment principal;

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **jeudi, 27 septembre 2018 à 18h00**, au 2811, route 327, à Harrington. L'objet de l'assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur les projets de règlement. Au cours de cette assemblée publique, les projets de règlement seront expliqués ainsi que les conséquences de leur adoption;

3. Ces projets de règlement s'appliquant à toutes les zones du territoire de la municipalité du Canton de Harrington visant à assurer la conformité au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance), ne contiennent aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

La partie du projet de règlement numéro 192-2018 modifiant le règlement de zonage 192-2012 s'appliquant à toutes les zones du territoire de la municipalité du Canton de Harrington, visant à modifier certains articles concernant les dispositions relatives au garage privé et abri pour automobile détachée du bâtiment principal, contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

4. Les projets de règlement peuvent être consultés à l'hôtel de ville, situé au 2940, route 327, pendant les heures d'ouverture de bureau.

Avis donné le 19 septembre 2018

Brigitte Dubuc, directrice générale par intérim et secrétaire trésorière par intérim

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

- Lundi, le 15 octobre** Centre communautaire de la Vallée de Harrington, 420, ch. Harrington à 19 heures
- Lundi, le 5 novembre** Centre communautaire de Lost River, 2811, Route 327 à 19 heures
- Lundi, le 10 décembre** Centre communautaire de Lost River, 2811, Route 327 à 19 heures



**Heures
d'ouverture
du bureau**
lundi au vendredi
8h30 à 12h00
13h00 à 16h30
819-687-2122

**Horaire de
l'inspecteur
municipal**
**Lundi, mardi
et mercredi**
entre
8h00 à 12h00
et 13h00 à 16h00

**Pour toute
situation urgente
relevant des
services
municipaux
(travaux publics)**
COMPOSEZ le
819-421-4655

**POUR TOUTE
URGENCE**

**Police
Pompier
Ambulance**



COMPOSEZ LE
911

**BULLETIN MUNICIPAL DU
CANTON DE HARRINGTON**



MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens de Harrington,

J'espère que vous avez profité de votre été, malgré les températures très chaudes que nous avons subies à quelques reprises.

Tel que déjà mentionné à notre dernière rencontre d'information du 5 mai dernier, la MRC d'Argenteuil a adopté le règlement 68-17-17, qui entraine en vigueur le 8 août 2018, visant à satisfaire les exigences du Gouvernement du Québec en ce qui a trait à l'orientation 10, modifiant ainsi le schéma d'aménagement et limitant le développement dans la municipalité du Canton de Harrington.

Selon la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité doit dans les six (6) mois, suivant l'adoption par la MRC des règlements modifiant son schéma d'aménagement, adopter les règlements de concordance à ceux de la MRC.

La municipalité a adopté ces règlements le 10 septembre dernier, après deux demandes de prolongation, qui ont été acceptées, auprès du ministre des Affaires municipales.

Le conseil municipal croit toujours que les modifications effectuées au schéma d'aménagement ne répondent pas aux besoins et aux réalités de notre territoire.

Par résolution, numéro 2018-03-R036, adoptée lors de la séance ordinaire du 12 mars 2018, le conseil municipal de Harrington a demandé à la MRC d'Argenteuil, une modification à son schéma d'aménagement qui répondrait davantage aux besoins de notre municipalité.

Nous avons bon espoir que suite à une entente de principe avec la MRC, elle fera le nécessaire auprès du ministère des Affaires municipales, afin que ces modifications soient réalisées en 2019.

Pour en apprendre davantage sur l'orientation gouvernementale 10, nous vous invitons à participer à notre assemblée de consultation publique du 27 septembre prochain, à 18h00, au 2811, Route 327 à Harrington.

Je serai présent à cette consultation et il me fera un plaisir de répondre à vos questions.

Respectueusement,
Jacques Parent, Maire



Avis public

Rôle Triennal d'Évaluation – Années 2019, 2020 et 2021

1^{er} exercice financier – Année 2019

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSignée, QUE:

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité du Canton de Harrington, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2019, 2020 et 2021 a été déposé au bureau municipal le 13 septembre 2018, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- être déposée avant le 1^{er} mai 2019;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé: M.R.C. d'Argenteuil
430, rue Grace
Lachute (Québec) J8H 1M6
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 33-97 et ses modifications (règlement 33-1-14) de la M.R.C. d'Argenteuil et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Harrington, ce dix-neuvième jour du mois de septembre de l'an deux mille dix-huit

Brigitte Dubuc, Directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière par intérim

📍 : 2940, Route 327

Harrington, Québec, J8G 2T1

☎ : 819-687-2122

877-787-2122

☎ : 819-687-8610

✉ : administration@harrington.ca